

CORONAVIRUS – COVID-19

Information No 3 à la population de Bourg-St-Pierre

Suite à la décision du Conseil fédéral de mettre la Suisse entière en « situation d'urgence », ce dernier prend la responsabilité de la gestion de la crise Covid-19 sous sa responsabilité et annule ainsi les décisions des Conseil d'Etat cantonaux.

Le Conseil d'Etat valaisan communique donc une modification par rapport à sa décision du lundi 16 mars 2020, à savoir

• Hôtels – Restaurants – AirBnB

- o Conformément à la décision du Conseil fédéral, les hôtels valaisans resteront ouverts. L'annonce de leur fermeture par l'Etat du Valais est annulée, puisque les mesures décrétées cet après-midi par la Confédération priment sur celles préalablement décidées par les cantons.
- O Le Conseil d'Etat valaisan a décrété ce matin l'état de situation extraordinaire pour l'ensemble du territoire cantonal et pris un certain nombre de mesures. Le Conseil fédéral a ensuite qualifié à son tour cet après-midi la situation de « situation extraordinaire » au niveau suisse.
- Cela signifie que les mesures décidées par le Conseil fédéral s'appliquent sur tout le territoire national et priment sur les mesures annoncées par le canton du Valais. Les hôtels, la parahôtellerie ainsi que les autres formes d'hébergement (y compris les sites de réservation en ligne comme airbnb) restent par conséquent ouverts, conformément à la décision de la Confédération, même si l'Etat du Valais avait annoncé leur fermeture dès demain soir. Les hôteliers restent bien entendu libres de décider s'ils entendent ouvrir ou fermer leurs établissements.

Bourg-St-Pierre, le 17 mars 2020

L'Administration communale